

GENERAL

3 bonnes raisons de lancer une politique de prévention des conduites addictives

En permettant de garantir la santé, la sécurité et le bien être des collaborateurs, la prévention des conduites addictives en milieu professionnel constitue un levier de performance.

Cette fiche rappelle pourquoi la mise en oeuvre d'une telle politique est tout autant dans l'intérêt de la structure que de ceux qui y travaillent.



Managers

3'

SE RENSEIGNER

Nos sources

- [Baromètre Santé 2017 \(Santé Publique France\)](#)
- [OFDT rapport 2017](#)
- [Cohorte CONSTANCES](#)
- [Plateforme RSE](#)



La consommation de substances psychoactives et les conduites addictives peuvent créer des dysfonctionnements (relations sociales, sécurité, qualité du travail...) dans une entreprise ou une administration et être révélatrices de problèmes d'organisation du travail ou de management. La prévention des conduites addictives répond à un enjeu de performance sociale, économique et individuelle.

Ces dernières peuvent avoir des conséquences nuisibles aux performances : difficultés relationnelles, dégradation de l'ambiance professionnelle, absentéisme, baisse de productivité, etc.

En portant une attention particulière à ce risque, l'employeur peut en prévenir les conséquences.

1. La responsabilité sociale de l'employeur est engagée

Suite à la saisine de la MILDECA, la prévention des conduites addictives a fait l'objet d'un rapport de recommandations par la plate-forme RSE de France Stratégie (organisme placé auprès du Premier ministre).

France Stratégie recommande à toutes les entreprises et administrations d'inscrire **leurs stratégies de prévention des consommations à risque dans leurs politiques de responsabilité sociétale** et de s'engager à promouvoir des modes de consommation responsables.

Depuis plusieurs années, les recherches et les enquêtes au niveau national ont en effet mis en évidence **les liens entre conditions de travail au sens large** (conditions physiques, psychologiques, organisation du travail) **et consommation de substances psychoactives** licites ou illicites des actifs occupés.

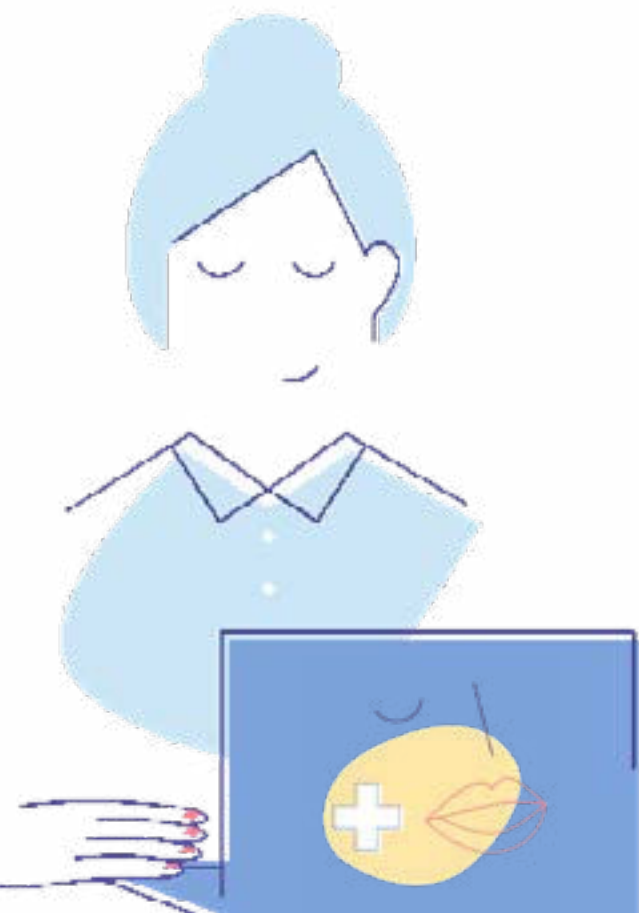
Sont concernés principalement en milieu de travail le **tabac, l'alcool, les médicaments psychotropes, le cannabis** et dans une moindre mesure les autres drogues dont la cocaïne.



2 • Une politique de prévention peut améliorer vos performances

Les performances de vos collaborateurs dépendent en effet de leur bien-être et de leur santé.

Lorsqu'il est considéré comme **un objectif stratégique** par la direction et l'ensemble des managers, **le bien être au travail** constitue un facteur de performance et de cohésion.



— Ne négligez pas l'environnement de travail de vos collaborateurs

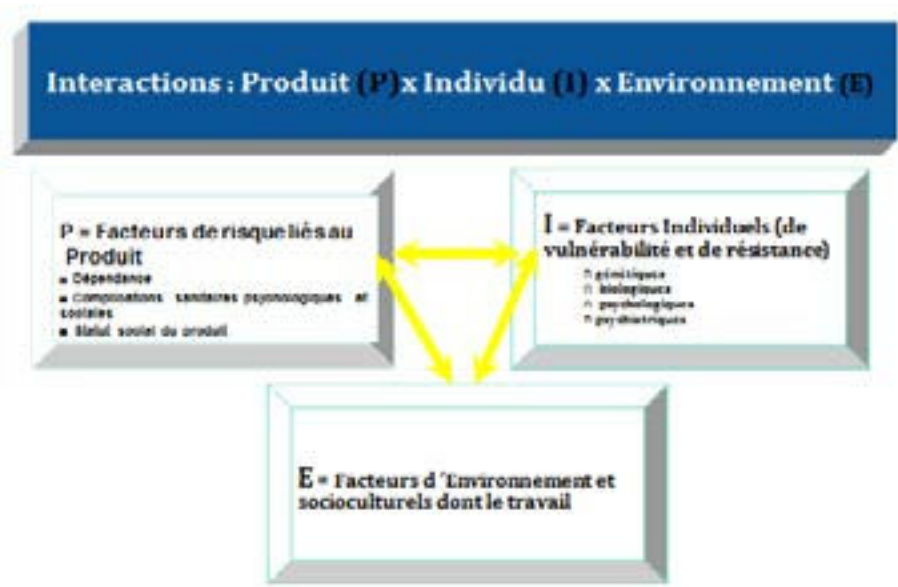
Les conduites addictives en milieu professionnel sont multifactorielles. Elles résultent généralement d'une interaction entre un individu, une substance psychoactive et un environnement social, familial, professionnel ayant pour effet le recours à la consommation de cette substance.

De nombreuses publications scientifiques attestent du rôle de l'environnement de travail (protecteur ou non) sur les consommations de substances en dehors des seuls facteurs individuels. La direction doit **s'assurer des bonnes conditions de travail générales de ses collaborateurs.**



Schéma

Interactions des causes des conduites addictives



Source : <https://www.addictaide.fr/comprendre-l-addiction/>

3 • Votre structure a l'obligation légale de mettre en oeuvre une politique de prévention

Cette obligation s'applique aussi aux conduites addictives.

L'entreprise/administration doit entreprendre les actions suivantes :

- **Evaluer les risques** liés à la prévention des conduites addictives en l'intégrant dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- **Mettre en place des actions de prévention**, d'information et de formation, grâce à une organisation et des moyens adaptés selon les principes généraux de prévention
- **Planifier un plan d'action** cohérent et global (intégrant l'organisation, l'environnement et les conditions de travail)
- **Evaluer les actions menées**, et ajuster ces dernières en fonction des résultats



Références

- Code du travail :
[Article L4121-1](#) [L4121-2](#) et [R4228-20](#)

Les principaux facteurs de risques de conduites addictives

Conditions de travail



Face à **des conditions de travail pénibles** (manipulation d'objets lourds, conditions climatiques difficiles, horaires atypiques, accueil du public...) ou d'exposition à des risques psychosociaux, la consommation de substances psychoactives peut aider le collaborateur à « tenir », aussi bien sur un plan physique que mental.

Culture de l'hyper-performance

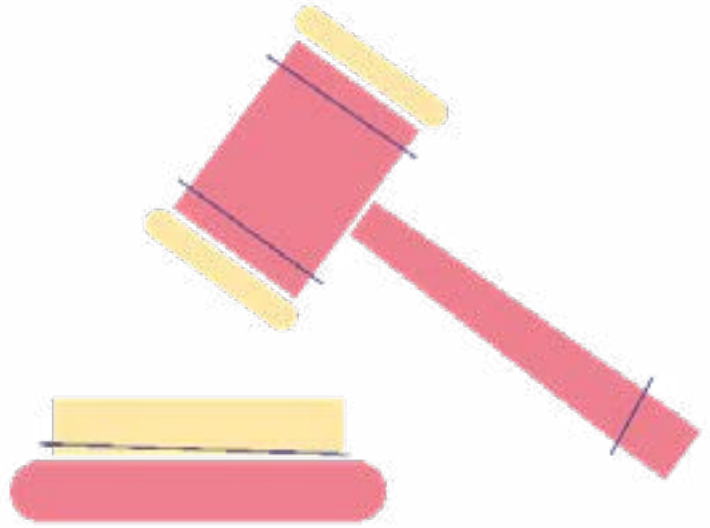


Comme dans certains milieux sportifs, la promotion du dépassement de soi « à tout prix », l'obligation de répondre aux exigences de productivité et/ou un climat de forte compétition entre les collaborateurs peuvent pousser certains professionnels à se « doper » ou à tomber dans **l'addiction au travail** (le « **workaholisme** »).

Accessibilité des substances



L'accessibilité des substances sur le lieu du travail incite à consommer et ce risque doit donc être pris en compte. Certaines cultures d'entreprises favorisent **les consommations d'alcool pour « récompenser » les collaborateurs** (pots internes, signatures de contrats, etc.), de même **les rituels d'intégration alcoolisés constituent autant d'incitations à consommer** (apéro, afterworks, etc.). Certaines professions exposent aussi les collaborateurs à des consommations (repas d'affaire, salons évènementiels).



1 500 € d'amende
et jusqu'à 3 000 €
en cas de récidive.

C'est ce qu'encourt l'employeur
en cas de non mise-à-jour
des résultats de l'évaluation
des risques dans le DUERP.

Source : [Art. R 4741-1](#)

ILS PEUVENT VOUS AIDER

L'annuaire des acteurs compétents.



Associations



Cabinets de conseil



Complémentaires santé



Services de santé au travail



Organismes Publics



Partenaires institutionnels



Start-up



Une question, un doute ?

Prenez rendez-vous avec votre médecin du travail et son équipe. Ils sont là pour vous aider.



APPROFONDISSEZ LE SUJET

Avec ces fiches complémentaires

- Comment réussir votre
plan de prévention des
conduites addictives ?

7'



- Annuaire des principaux
acteurs de la prévention des
conduites addictives au travail

7'



Toutes les fiches sont sur www.addictaide.fr/pro

UNE IDÉE DE FICHE, UN AVIS ?

On vous écoute !



Le Fonds Actions Addictions réunit tous les acteurs concernés par la lutte contre les addictions dans le but de développer des projets préventifs innovants. Le portail Addict'Aide Pro est dédié à la prévention des conduites addictives en milieu professionnel.

Tour Montparnasse • 33 avenue du Maine BP 119 • 75755 Paris Cedex 15
contact@actions-addictions.fr

Addict AIDE^{pro}